

BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur http://www.survie-france.org

EDITO

Panique à bord

Les Occidentaux découvrent avec effroi la présence de la Chine en Afrique, consacrée par un sommet Chine Afrique qui s'est déroulé à Beijing les 4 et 5 novembre derniers, remportant un franc succès auprès des États africains. 48 étaient représentés, dont 24 par leur chef d'État, sur les 53 appartenant à l'UA. Seuls les 5 pays africains : Burkina Faso, Gambie, Sao-Tomé et Principe, Swaziland, Malawi, qui reconnaissent Taïwan, étaient absents. On ne compte plus, depuis quelque temps, les appels dramatiques lancés dans les médias français par les experts de tout poil pour sauver les malheureux Africains de l'ogre chinois. Le journal burkinabé San Finna laisse entrevoir des possibilités de revenir à la surenchère de type "guerre froide" comportant des risques de déstabilisation et d'utilisation de la vieille recette des guerres par procuration. C'est ainsi que, de 1960 à 1990, toute entreprise progressiste en Afrique a été combattue, sous prétexte qu'elle était de mèche avec Moscou. Il y avait même une véritable paranoïa des services français là-dessus dans leur chasse aux intellectuels

africains tant soit peu critiques, qui ont été étouffés et censurés par tous les moyens.

Mais, après l'effondrement de l'URSS, le climat a bien changé. Le dragon chinois, beaucoup plus redoutable apparemment, n'exporte plus sa révolution mais ses marchandises et lorgne l'accès aux matières premières, chasse gardée de l'Occident. La concurrence ne peut qu'être favorable aux Africains. Les motos chinoises à bon marché sont plus efficaces pour empêcher l'exode des jeunes, du fait des activités possibles qu'elles leur offrent, que les discours sur le co-développement de Sarkozy. La compétition pour les matières premières fera certainement grimper les cours en faveur des pays africains. Déjà, au Niger, la Cogema-Areva, jusque là en situation de monopole, dictant ses conditions, s'inquiète de l'accord conclu avec la Chine pour l'exploitation d'un gisement d'uranium. Si la France a, depuis des décennies, l'électricité la moins chère d'Europe, c'est parce qu'elle fait son électricité nucléaire sur le dos des pauvres Nigériens, sans état d'âme. Quant à la lutte contre la corruption, après une éternité de discours creux, elle a une chance de devenir une réalité s'il s'agit de contrer les Chinois. La vertu a peut-être enfin de beaux jours devant elle.

Et on ne le regrettera pas à voir les conséquences de l'impunité qui a protégé le déploiement débridé des activités criminelles en Afrique jusqu'à présent. Il a fallu plus de dix ans pour que l'assassinat du juge Bernard Borrel, perpétré en octobre 1995 à Djibouti, soit reconnu, alors que, dès les premiers instants, les autorités françaises ont orchestré le mensonge à son sujet pour couvrir d'infâmes trafics. La justice protégeant le crime, il n'y a pas de perversion plus ruineuse pour un État, à très brève échéance. Enfin, sur la brûlante question du Rwanda, toute la politique française se résume à un lamentable « ce n'est pas nous, c'est l'autre », dans un effort désespéré de pointer du doigt un responsable présumé de l'événement qui a précipité la tragédie et qui en ferait oublier les organisateurs et les acteurs. Se camper dans une posture arrogante : surtout pas de repentance, n'empêchera pas la vérité de faire son chemin.

Sammeire :	
Salves	p. /
Dossier special Rapport Bruguière	p. 2
11s ant dit	p. 7
A fleur de presse	p. 8

SALVES

Au Darfour et autour, silence on tue...

En Afrique centrale, rien ne va plus : ni le Darfour, qui continue de brûler après 3 années de conflits sanglants entre milices et factions armées locales, soutenues pour certaines par le régime de Karthoum et pour d'autres par le président tchadien. Les populations autochtones en ont déjà payé un lourd tribut : plus de deux millions de personnes ont dû fuir leur région ou leur pays, causant un désastre humanitaire. En dépit de la résolution des Nations Unies votée le 29 août dernier, et malgré les insuffisances flagrantes constatées au regard de la force de l'Union Africaine (l'AMIS est composée de 7000 soldats et policiers essentiellement rwandais et nigérians, à la fois sous financée et mal équipée), la communauté internationale n'envisage toujours pas l'envoi de troupes de maintien de la paix sans l'aval préalable du Président soudanais. Or celui-ci, rendu responsable de nombreux massacres dans la région, persiste à rejeter le principe d'une quelconque intervention extérieure. Les fragiles tentatives de conciliation de l'Union européenne puis de la diplomatie française (bien tardives et mi-complaisantes) ont confirmé, s'il le fallait encore, la difficulté de faire respecter les droits fondamentaux -universels et indivisibles- lorsque la souveraineté des États (pétroliers) était en jeu...

Au Tchad, le régime vacillant du dictateur Idriss Déby ne tient plus qu'à un fil : celui de la présence militaire française (la France dispose de 1200 soldats pré positionnés en permanence au Tchad, et est liée à ce pays par des accords de coopération militaire). La multiplication des conflits sanglants au Sud Est du pays (récents massacres de 350 villageois par des groupes instrumentalisés par le pouvoir en place), l'avancée progressive des trois principaux groupes rebelles et, sur la scène politique intérieure, le refus du Président Déby d'ouvrir la consultation nationale demandée par l'ensemble de la classe [../.. suite p. 4]



DOSSIER SPECIAL RAPPORT BRUGUIERE

L'affaire Bruguière

En amont

René Degni Ségui, rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur le génocide des Tutsi commis au Rwanda en 1994, a été chargé, le 25 mai 1994, d'enquêter sur l'attentat contre l'avion de Juvénal Habyarimana dans la foulée de l'enquête qu'il a menée sur le génocide. Lorsqu'il a prié l'ONU de lui fournir les moyens indispensables à cette fin, il s'est entendu répondre qu'il n'y avait pas de budget pour cette investigation - ce dont il a témoigné publiquement devant la mission d'enquête sénatoriale belge. Ahurissant mais vrai : un tir de missile abat l'avion dans lequel se trouvent deux chefs d'État, celui du Rwanda et celui du Burundi, à la suite de quoi un génocide, dont on connaissait les préparatifs, a été mis à exécution, sans que la communauté internationale juge nécessaire d'en savoir davantage. Aucun État n'est intervenu pour exiger qu'elle honore son évidente responsabilité. La France, dont le soutien au régime qui a commis le génocide est avéré, s'en tient à son exercice qui consiste à éluder cette complicité, et à accuser de ce qu'elle aurait pu et dû empêcher les victimes d'un processus historique dans lequel elle a joué un rôle funeste (au sens propre : qui cause la mort).

Aujourd'hui

Notre pays est engagé dans un bras de fer avec le Rwanda dont on ne sait ce qu'en sera l'aboutissement. Le Rwanda a rappelé son ambassadeur à Paris pour consultation, laissant entendre qu'il pourrait rompre ses relations diplomatiques avec la France, puis, le 24 novembre, Kigali a annoncé la rupture. Á l'origine de cette "crise" se trouve l'enquête du juge Jean-Louis Bruguière (rendu publique le 20 novembre) sur l'attentat contre l'avion de l'ancien président rwandais, dans lequel les 3 membres français de l'équipage ont perdu la vie, dans le cadre de la plainte déposée par les familles de ces derniers. Le magistrat recommande des poursuites devant le TPIR contre l'actuel président rwandais Paul Kagamé, et il vient de signer, avec l'aval du parquet parisien, des mandats d'arrêt internationaux contre 9 collaborateurs de ce dernier, dont le chef d'état major James Kabarebe. L'enquête Bruguière attend dans un tiroir depuis environ deux ans une éventuelle utilisation [cf. la « Troisième esquive », celle de l'audition de Grégoire de Saint-Quentin à Arusha, p.3]. De longue date tenue en réserve, elle jaillit sur le terrain dans un contexte politique dans lequel la vérité, la justice, et l'entente internationale en sont pour leurs frais, comme en écho des procédures ouvertes devant le Tribunal aux armées de Paris (TAP) à la suite de plaintes de rescapés du génocide visant des militaires français, et de la commission d'enquête rwandaise sur la complicité française avec les organisateurs du génocide. Récemment, le président de la commission, Jean de Dieu Mucyo, a déclaré publiquement que si la France savait « faire un geste » (demander pardon), l'ensemble du dossier pourrait retourner à l'histoire et la relation franco-rwandaise reprendre. On peut penser ce que l'on veut de cette suggestion. On ne peut que constater que la réponse a été donnée via Bruguière.

L'enquête de ce dernier, rapportée dans un document de 64 pages, n'apporte rien de nouveau sur la connaissance des faits, ni sur ce qui circulait concernant son contenu depuis longtemps. Il s'agit d'une enquête qui ne peut être considérée comme impartiale, qui se fonde sur ce que rapportent des militaires ou services français, sur les affirmations connues d'anciens militaires de l'Armée patriotique rwandaise (APR) dont les dires n'ont pas été vérifiés, et sans que le juge d'instruction se soit rendu au Rwanda afin de procéder à ces vérifications. Entamée en 1998 lors du déroulement de la

mission parlementaire d'information sur le Rwanda – il y a huit ans ! – tout semble indiquer qu'elle n'avait pas pour objectif de faire la lumière sur l'attentat du 6 avril 1994. Pire : ce rapport écarte l'hypothèse d'un attentat commis par les Forces armées rwandaises (**FAR**) au mépris de révélations passées (lire l'analyse de Patrick de Saint-Exupéry p. 3-4).

Sait-on, pour autant, aujourd'hui, qui a commis l'attentat du 6 avril 1994?

Non. Seule une enquête internationale indépendante et impartiale, initiée sous l'égide de l'ONU peut, et doit, en faire la lumière. Il serait temps de l'exiger, et de l'obtenir. Sa soustraitance entre les mains d'un juge français aux ordres du politique n'est pas tolérable.

Il est également intolérable de constater les confusions jetées dans la compréhension d'une question qui concerne l'humanité toute entière, et bien entendu tous les Rwandais qui doivent bâtir un avenir à la suite du drame qui les a atteint et dont ils ne sont pas les seuls responsables. Le génocide, le processus historique qui l'a précédé, l'attentat, ses intentions, ses conséquences, la responsabilité de la communauté internationale et celle de ses membres... ne peuvent être compressés dans un paquet signé Bruquière.

Oui, décidément, la vérité et la justice en sont pour leurs frais. Au nom des victimes du génocide, il reste du devoir des citoyens français d'exiger qu'elles soient mises à l'ordre du jour, au détriment de tous les calculs, cynismes et mensonges. [Sharon Courtoux]

L'enquête esquivée par trois fois

Pour la troisième fois la France évite de devoir rendre compte de ce que des français ont fait au moment de l'attentat du 6 avril 1994 au Rwanda.

Plusieurs questions se posent à propos des conclusions du juge Bruguière.

Les familles des pilotes de l'avion d'Habyarimana ont attendu trois ans et demi avant de porter plainte. C'est un délai très long qui ne s'explique que par des conseils de prudence et de patience qui leur auraient été donnés. Par qui et pourquoi ?

Première esquive

Une première réponse, donnée par le juge, serait que les familles auraient attendu une **enquête internationale**. C'est possible. Quand la France a-t-elle demandé cette enquête? Membre permanent du Conseil de Sécurité, la France est coresponsable de la décision qui a refusé que des fonds soient débloqués pour concrétiser cette enquête dont Monsieur Degni-Segui fut chargé par l'ONU en 1994.

Selon cet enquêteur de l'ONU, qui a déposé le 17 juin 1997 devant le Sénat de Belgique, l'armée française et les FAR se sont renvoyé la balle pour éviter de lui donner les éléments d'enquête de terrain qu'elles auraient prélevés dès le 6 avril 1994.

Seconde esquive

Le parlement français a reconnu en effet, à la suite de ses auditions en 1998, que le **Colonel Grégoire de Saint-Quentin** était dès les premières heures qui ont suivi l'attentat sur les lieux du crash. On sait aussi que le **Capitaine Barril** fut chargé de cette affaire par la famille Habyarimana et que les débris de l'avion seraient tombés dans le jardin de la propriété présidentielle, donc accessible à la famille.

Y a-t-il eu d'autres demandes françaises pour une enquête internationale ? Nous n'en connaissons pas.

Cette information en provenance de Belgique aurait-elle déclenché la plainte des familles puisqu'elle est déposée le 31 août 1997, deux mois et demi après la déclaration de l'enquêteur de l'ONU ? C'est probable. On attend ensuite le 27 mars 1998, sept mois, pour répondre favorablement, c'est à

dire trois semaines après la décision de créer la mission d'information parlementaire française sur le Rwanda. Le premier effet de cette décision sera de **soustraire le Capitaine Barril au devoir de répondre** aux questions des députés français. Il aurait réservé ses réponses au juge Bruguière.

Géopolitique judiciaire

Le deuxième effet de cette décision se fera sentir devant le TPIR en 2000-2001 mais n'aboutira pas : coincer le Front patriotique rwandais (**FPR**), et donc Paul Kagame, qui ne cesse de rappeler les responsabilités de la France au Rwanda.

On se souvient que Louise Arbour, magistrate canadienne et procureur du TPIR, avait permis à ce tribunal de décoller après des débuts difficiles. Mais elle souhaitait faire un procès global d'une trentaine de prévenus pour faire ressortir l'entente en vue de commettre le génocide. Ce projet, pourtant sensé, pour apprécier les caractéristiques juridiques du génocide, fut combattu et Louise Arbour échoua et céda la place à Carla del Ponte, magistrate suisse réputée pour sa détermination, en septembre 1999.

À partir de la nomination de Carla del Ponte, le juge Bruguière fera le siège de cette juridiction et de son procureur à plusieurs reprises, à La Haye et à Arusha, pour tenter de les convaincre d'instruire à charge contre le président du Rwanda sur la question de l'attentat. Si c'est le FPR ce n'est personne d'autre. « La meilleure défense c'est l'attaque » ? Le procureur fera des déclarations qui laisseront quelques espoirs à certains. Un rapport d'une page, trois avec les pages de garde, initiative privée d'un fonctionnaire de l'ONU, Mickaël Hourigan, viendra opportunément soutenir la démarche du juge français. À cette époque un autre soutien tout aussi opportun vint d'un mystérieux "network commando" en exil désignant le FPR auteur de l'attentat. On en entendra parler. « Paul Kagamé est le coupable ».

Carla Del Ponte a en outre précisé la position officielle du parquet du TPIR concernant l'enquête sur l'attentat contre l'ancien président rwandais, Juvénal Habyarimana :

"Est-ce que nous avons une juridiction pour ouvrir une enquête sur l'abattement de cet avion? Est-ce que ça constitue un acte de préparation de génocide? Apparemment ça va dans cette direction, mais naturellement si on n'a pas établi qui sont les auteurs de ce crime, c'est difficile d'en savoir plus. Comme vous savez, le juge Bruguière, le juge d'instruction à Paris a ouvert une enquête cette année, [...] Moi je coopère avec le juge Bruguière, il va d'ailleurs revenir bientôt à Arusha pour de nouvelles auditions, et naturellement, je suis de très près cette enquête parce que les résultats me permettront de décider si le bureau du procureur de ce Tribunal doit ouvrir une enquête lui-même [...]. Avec le juge Bruguière je viens d'avoir une rencontre à La Haye; je pense qu'au début de l'année on pourra faire une décision motivée [...]. " [Fondation Hirondelle, 13/12/2000].

Le Rwanda bloquera les procès du TPIR en soustrayant aux auditions les témoins rwandais. Carla del Ponte devra se résoudre à refuser l'initiative française. L'enquête ne sera pas ouverte. Mais on assistera à de multiples tentatives de fragmentation et réduction des responsabilités dans le génocide, voire même de négation du génocide au sein du processus juridique, notamment par la volonté d'imposer l'idée du double génocide et la responsabilité du FPR dans le génocide. Le TPIR résistera.

Le juge Bruguière décida de changer son fusil d'épaule. Il "découvrit" en 2003 un nouveau témoin du "Netwok commando" encore plus bavard et confirmant les dires des premiers, Abdoul Ruzibiza. Il aurait fait partie du "fameux" network commando, il sait qui a tiré les missiles.

C'est en mars 2004, que le juge dévoile son nouvel axe de bataille, via Stephen Smith dans Le Monde. Ruzibiza confirme que c'est bien le FPR et Paul Kagame qui seraient les auteurs de l'attentat. La publication des conclusions serait imminente.

L'information sort au moment où le président du Rwanda est en visite officielle en Belgique, un

mois avant le dixième anniversaire de la commémoration du génocide. Bruguière a comme lancé un juron au milieu du recueillement des rescapés, alors qu'ils attendent des excuses de la France. Kagame répliquera par une gifle publique qui renverra la diplomatie française à Paris.

Troisième esquive

Pourtant il fallut attendre Novembre 2006 pour que le juge mette en pratique sa menace. Pourquoi ? La France est en situation critique. Plainte de Rwandais devant le tribunal aux armées, travaux de la commission nationale rwandaise sur l'implication de la France, et surtout le Juge Bruguière n'a pas oublié la menace que représente le TPIR pour la France à cause de la détermination du FPR et des "anglo-saxons".

Visiblement quelque chose s'y joue qui concerne la France. Le Colonel de Saint-Quentin, qui a probablement prélevé les éléments matériels de l'attentat sur le terrain le 6 avril 1994 est convoqué par la défense d'un militaire présumé génocidaire. Le TPIR a obligé la France à répondre favorablement à cette demande. Dans la semaine qui débute le 20 novembre 2006, le général Dallaire doit aussi témoigner des premiers jours du génocide. Il s'agit bien de la période précise où a eu lieu l'attentat. La France entoure le témoignage de Grégoire de Saint-Quentin de précautions draconiennes. Pourquoi ?

Le juge Bruguière publie ses conclusions le 21 novembre 2006. Le même jour les autorités françaises annoncent que Grégoire de Saint-Quentin ne se rendra pas à Arusha « pour raison de sécurité ». La France a encore évité de devoir rendre compte de ce qu'on a fait au moment de l'attentat.

Mais le plus frappant vient de la lecture attentive des conclusions du juge Bruguière : les faits matériels sur lesquels il se base, les deux missiles numérotés, ont déjà été analysés soigneusement par les députés français en 1998. Il s'agit des mêmes missiles et les députés avaient conclu que ces faits ne permettaient pas de prouver l'implication du FPR. Cette entêtement incompréhensible rappelle les irlandais de Vincennes!

Et maintenant ? Le TPIR ferme ses instructions en 2008... ça va peut être passer ? [Emmanuel Cattier]

A FLEUR DE PRESSE - SPECIAL RAPPORT BRUGUIERE

Le Figaro, Enquête sur la mission du juge Bruguière (Patrick de Saint-Exupéry), 25/11 : « [Jean-Louis Bruguière] a initialement étudié "cinq hypothèses", mais s'est très vite trouvé dans l'obligation, affirme-t-il, de n'en retenir qu'une.

D'un trait de plume, il explique avoir balayé l'éventualité d'un attentat réalisé par des Hutus appuyés par l'ancienne armée rwandaise (FAR): "S'agissant des FAR, écrit-il, il a pu être établi qu'elles étaient mal équipées et peu entraînées (...) qu'au surplus, elles ne disposaient que de faibles moyens antiaériens et n'avaient pas de missiles." Ce point est déterminant: l'attentat du 6 avril 1994 aurait été réalisé avec deux missiles Sam 16. Le problème, et il est de taille, est que l'affirmation du magistrat

Le probleme, et il est de taille, est que l'affirmation du magistrat a été contredite. Jean-Louis Bruguière paraît écarter d'emblée des pistes ouvertes par les parlementaires français. Dans leur rapport, publié à la fin de la mission d'information, ils notent que l'armée rwandaise dispose en 1994 de 40 à 50 missiles Sam 7 et de 15 Mistral. [...]

Lors de son témoignage face à la cour d'Arusha, le colonel Théoneste Bagosora, accusé d'avoir été "le cerveau du génocide", avait également contredit l'affirmation du juge Bruguière. Sur la base de pièces à conviction, l'ancien commandant du bataillon antiaérien à Kigali en 1992 avait admis que les autorités rwandaises de l'époque s'étaient portées acquéreurs de missiles Sam 16. L'hypothèse sur laquelle a travaillé le juge Bruguière n'est pas à écarter. Mais d'autres restent à explorer. »

Agence Hirondelle (Arusha), Le porte-parole du TPIR récuse l'enquête du juge Bruguière, 23/11 : « Selon [Everard O'Donnell, porte-parole du TPIR], des preuves ont été apportées au TPIR que les missiles qui ont détruit l'avion du président rwandais avaient été tirés depuis la zone sous contrôle des forces armées rwandaises. [...]

"Nous sommes de l'avis que ce n'est pas l'attentat qui a créé le génocide" a dit O'Donnell. Selon lui le statut du tribunal ne permet de juger que les incriminations de génocide, de crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. "L'assassinat d'individus n'est pas du ressort du tribunal" a-t-il dit. Le porteparole a précisé que le procureur du TPIR n'avait rien reçu du juge Bruguière et qu'en ce qui concernait ses enquêtes, même le conseil de Sécurité des Nations Unies "n'avait rien à lui dire."»

[Pour résumer l'affaire du rapport Bruguière : il écarte une hypothèse majeure pour faire croire à la certitude de la culpabilité unique du FPR, et dès qu'il est rendu public, il est exploité par les autorités françaises pour esquiver la très gênante audition du Colonel Saint-Quentin devant le TPIR. – PC]

POINT DE VUE - DE EMMANUEL CATTIER

Membre du comité de pilotage de la Commission d'enquête citoyenne (CEC) pour la vérité sur l'implication française dans le génocide des Tutsi (http://cec.rwanda.free.fr)

Ma lecture de Ruzibiza (Rwanda "L'histoire secrète")

D'après un couple rwandais qui m'affirme avoir fréquenté Abdoul Ruzibiza après le génocide, le témoignage de Ruzibiza serait un montage de toute pièce, dont l'évocation les plonge dans un état goguenard. Ruzibiza n'aurait, par exemple, jamais exprimé devant ses connaissances l'idée qu'il y aurait eu un génocide des Hutu, comme il le dit dans son livre.

Réfugié Tutsi au Burundi avant de rejoindre le FPR, Ruzibiza n'aurait pas pu avoir la confiance de Kagame pour participer à une opération aussi secrète qui aurait été réservée au petit cercle des réfugiés d'Ouganda. Simple aide-soignant dans le maquis à Ruhengeri, il n'aurait jamais été dans le bataillon FPR installé au CND par les accords d'Arusha. D'autre part la multiplicité des personnes évoquées par Ruzibiza qui auraient eu à connaître de cette affaire leur semble absurde car une opération de cette envergure, si hautement sensible, aurait été nécessairement entourée du plus grand secret et connue d'un très petit nombre de personnes. Ils font remarquer que même des officiers de l'APR ne savent pas, quinze ans après, comment le chef historique du FPR, Fred Rwigema, a été tué le 2 octobre 1990...

Pour ma part, je ne peux que remarquer que le témoignage de Ruzibiza ne laisse apparaître aucune difficulté importante à aller et venir du CND à Masaka pour effectuer ce tir de missiles. C'est hautement improbable. Cette zone était quadrillée par la garde présidentielle rwandaise et il est impossible que le "network commando" n'ait eu qu'à cacher les missiles dans une camionnette sous quelques bâches!

Aucune anecdote ne ponctue ce récit d'une pauvreté laconique, comme si on avait voulu éviter la moindre évocation de détails facilement contestables sur l'environnement local... ou plus bêtement, comme si cela avait été écrit pas des gens sans grande imagination littéraire pouvant se substituer à une expérience authentique.

D'une manière générale, le style d'écriture n'est absolument pas rwandais. C'est d'une fadeur grise de tiroir occidental tiré d'un vieux bureau métallique où traine une vague odeur de cendrier et quelques bouts de papiers. Un exemple parmi mille, pour la reconnaissance des lieux, il raconte qu'ils utilisaient des motos : "ceux qui les conduisaient s'habillaient en tenue d'agronome et portaient des casques cachant le visage pour n'être pas reconnus. Deux véhicules ont été utilisés dans les derniers jours avant l'attentat : un minibus, souvent conduit par un dénommé Jean-Marie Munyankindi, et une camionnette, conduite par Paul Muvunyi. Celui-ci a d'ailleurs changé la peinture de la camionnette et porté sur les portières l'inscription : "Commune de Kanombe". Tout cela pour éviter les soupçons", page246. Page 248 : "le jour de l'attentat [...] la camionnette Toyota 2200, conduite par le sergent Didier Mazimpaka, avait déposé les deux missiles à Masaka sur le lieu du tir. Le véhicule a aussi fait plusieurs fois le tour du rond-point, ensuite il est sorti vers Remera. En attendant l'arrivée imminente de l'avion présidentiel, ledit véhicule effectuait des va-et-vient entre Kabuga-Nyagasambu et la localité connue sous le nom de 15° (km)"... Et les barrages de contrôles d'identité ?! Est-ce crédible ?. Et ça dure 500 pages comme cela "l'histoire secrète" du Rwanda!

Tout au long du livre on a l'impression qu'on veut montrer tout ce qu'on sait de l'extérieur sur le FPR, mais nulle part on n'a l'impression d'un récit raconté par quelqu'un qui a vécu ces événements de l'intérieur.

Cette multiplicité incroyable d'informateurs au courant de l'attentat contredit complètement la réputation que les "français biens informés" veulent donner par ailleurs de Kagame : chef secret, cruel et inflexible qui tue tous ceux qui le trahissent...

Quelle peut être l'origine de ce bluff manifeste ? Quoi qu'il en soit, Claudine Vidal, André Guichaoua, Pierre Péan et le juge Bruguière ne font pas preuve d'un grand sens critique dans cette affaire. Mais chacun d'eux n'a sans doute pas le même niveau d'implication dans ce que je considère comme une vaste supercherie.

SALVES (suite)

[suite de la page 1 ...] politique d'opposition et la société civile, font du Tchad l'un des pays les plus instables -et potentiellement explosifs- du continent. Quel rôle exact joue la France dans cette situation de pré-chaos annoncé ? Si le soutien -logistique et en renseignements- de l'hexagone au régime tchadien est désormais avéré, des informations circulent sur des tractations officieuses qui seraient en cours entre les services français et la principale faction rebelle. Ce qui expliquerait peut-être l'absence d'ingérence militaire directe de la France lors de la prise d'Abéché (la principale ville à l'Est du pays) le 25 novembre dernier par les troupes du Général Mahamat Noury (UFDD), et leur avancée annoncée vers la capitale (pas encore vérifiée à l'heure où nous publions)...

En Centrafrique, la rébellion initiée au Nord Est du pays a pris possession des villes de Birao et d'Ouanda Djalle, dans la préfecture de Vakaga, et continue d'avancer vers Bira (près de laquelle se trouvent des mines de diamants), contribuant au chaos politique et aux représailles violentes des troupes gouvernementales. Déjà 300 000 personnes auraient besoin d'assistance selon plusieurs représentants d'organisations humanitaires. S'il est difficile de cerner l'identité des rebelles (insurgés centrafricains, mercenaires et rebelles tchadiens pour la plupart), le Président Bozizé (à l'instar de son mentor Idriss Déby) accuse le Soudan d'en être l'initiateur, cherchant ainsi à se dédouaner de toute responsabilité interne. On peut également s'interroger sur les raisons précises du soutien militaire français qui, comme au Tchad lors de la tentative de coup d'État du 13 avril dernier, appuie les forces gouvernementales en logistique et en renseignement. Le pot brûle dans la région... mais silence, on tue ! [Guillaume Olivier]

RDC - Le bateau ivre

« Depuis la proclamation des résultats provisoires du second tour de la présidentielle, la République Démocratique du Congo ressemble plus que jamais à un bateau ivre, qui vogue à la merci des vents » écrit Onesphore Sematumba [Pole Institute, 24/11].

La Cour suprême de justice (CSJ), qui examine un recours pour fraude déposé par Jean-Pierre Bemba (candidat perdant à l'élection présidentielle), a dû ajourner son audience lors d'un grave incident survenu le 21 novembre dans ses locaux. Alors que la CSJ faisait face à des incidents de procédure, des coups de feu ont retenti. Selon les témoins présents (notamment la presse, congolaise et internationale), des hommes en armes se trouvant parmi des manifestants favorables à Bemba auraient ouvert le feu sur des policiers qui assuraient la sécurité de la Cour et qui tentaient de disperser les manifestants à coup de gaz lacrymogène. Les blindés de la MONUC qui assuraient également la sécurité des lieux se sont retirés, laissant aux partisans de Bemba le champ libre. C'est alors que ces derniers auraient mis le feu à la CSJ, puis saccagé des locaux voisins. L'incendie a été éteint lorsque les pompiers de la MONUC, arrivés une heure plus tard, ont prêté main forte aux pompiers de la ville (qui manquaient d'eau). La CSJ, délocalisée pour raisons de sécurité, qui a repris ses travaux le 24 novembre, semble toujours en proie à des incidents de procédure que les avocats de Bemba font durer. Elle doit rendre son arrêt dans une semaine et le président déclaré élu prêter serment début décembre. À voir.

Kinshasa est pollué d'hommes en armes. Selon des sources onusiennes, Jean-Pierre Bemba disposerait de 600 hommes armées - d'autres sources estiment ce contingent à mille unités - alors que ce dernier aurait droit à 100 hommes pour sa garde rapprochée. Ses hommes doivent quitter la capitale, mais il semble qu'ils s'y dispersent plutôt que de partir. La présidence a indiqué qu'elle recourrait à la force pour les désarmer s'ils refusaient de se retirer. La garde présidentielle qui entoure Joseph Kabila, gagnant au 2ème tour de l'élection présidentielle, se charge de la sécurité de ce dernier. À chaque camp ses troupes, ce qui, compte tenue de la haute tension qui règne, n'est pas rassurant.

Selon plusieurs observateurs, Jean-Pierre Bemba serait aujourd'hui entre les mains des "durs" de son camp dont il ne pourrait se passer, et qui préconisent l'affrontement violent au détriment du politique. Les mobutistes du camp Bemba (dont certains seraient de retour de leur exile à Brazzaville) auraient pour ambition un retour au pouvoir (comme dans "le bon vieux temps"), alors que ceux du camp Kabila représenteraient une faction en rupture avec les premiers pour des raisons à la fois politiques et familiales. Quant à certains observateurs de la situation congolaise, qui estiment que Kabila est le "moins mauvais choix" pour le pays, ils semblent douter que ce dernier pourrait honorer ses promesses post-électorales. Bref, les promesses de Kabila, notamment en ce qui concerne une plus juste utilisation des revenus nationaux, sont intéressantes, mais personne n'y croit. On y croit d'autant moins qu'un projet consistant à limiter leur distribution équitable serait en cours d'étude à Kinshasa.

Goma (Nord Kivu, dans l'est du pays) confirme les combats, à Sake (à 25 km au nord-ouest de Goma) entre militaires des Forces armées congolaises (FARDC) et des soldats fidèles au général dissident Laurent Nkunda. L'attaque des FARDC par les forces de Nkunda, à l'origine de cet affrontement, serait intervenue à la suite de l'assassinat d'un "jeune Tutsi", dont il est confirmé qu'il est le fils d'un notable de la région.

Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR, rebelles hutus rwandais), toujours présent dans le Nord Kivu, région frontalière avec le Rwanda, n'a pas cessé ses activités violentes. Or, le Rwanda, à tort ou à raison, soupçonne la



France de lui apporter son soutien, comme cela a pu être le cas par le passé. L'extension des divisions congolaises sont à l'infini.

2700 personnes ont fui la RDC pour se rendre au Congo-Brazzaville au début du mois de novembre à la suite de violences entre groupes identitaires dans la localité de Bolobo au nord de Kinshasa.

Discours populistes, corruption généralisée, rumeurs de coup d'état, craintes de guerre civile, de soulèvements urbains, la misère et ses multiples conséquences, une armée toujours divisée selon les fractures de ses allégeances, toujours aussi mal lotie donc dangereuse... Il est impossible de dire ce qui peut arriver dans les semaines, ou les jours, ou les heures qui viennent. Bien des Congolais se demandent ce qui se passera, notamment à Kinshasa, lorsque la Force européenne aura quitté ses murs, ce qui se passerait si la MONUC devait partir. Il n'est pas impossible que les Congolais, laissés à eux-mêmes, se débrouillent à terme. On peut cependant estimer qu'il est peu probable que "on" les y laisse. [SC]

Données Corrigées des Variations Saisonnières

Il y a un an, une vague d'espoir submergeait le Burundi. Enfin, à l'issue d'une décennie de guerre (de "basse intensité" certes, mais qui coûta tout de même au pays 300 000 morts), Pierre Nkurunziza était élu. À l'issue d'élections peut-être pas irréprochables, mais en tout cas "irréprochées", le CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces de défenses de la démocratie, ex-mouvement rebelle), balayait tout sur son passage y compris, l'axe de rotation ethnique, colonne vertébrale de l'affrontement politique du pays depuis trente ans. En effet ne voyait-on pas Nkurunziza s'allier avec Kagame – à l'occasion de l'affaire des réfugiés de Songore - ou avec l'oligarchie militaire du pays ?

De fait, la nouvelle donne politique burundaise s'organise désormais autour de l'affrontement de deux grands partis d'obédience Hutu Frodebu (Front démocratique du Burundi) et CNDD. Ce qui aurait pu il y a dix ans passer pour un progrès intellectuel - le déplacement du débat autour d'un autres thème que l'ethnisme - se révèle pourtant encore très dangereux. Car un an après son arrivée au pouvoir, le moins que l'on puisse dire c'est que le régime de Nkurunziza ne fait plus illusion. Pour l'immense majorité des Barundi, la vie n'a guère changé. Certes on entend nettement moins le canon, mais la pauvreté a encore gagné du terrain, si cela était encore possible. La mise en place de quelques mesures phares s'est avérée complètement vide d'effets, essentiellement par l'amateurisme de leur mise en place. L'école gratuite pour tous, par exemple. Il était courageux de l'annoncer, mais pour la majorité des élèves, cette innovation a consisté à entasser les enfants dans les classes déjà existantes. Sans le moindre apport supplémentaire de l'État, l'afflux consécutif à la mesure s'est révélé un casse tête insoluble pour l'administration. En 2006, certains élèves ne vont toujours pas en classe, non plus pour cause de moyens, mais tout simplement de place dans les locaux, ou pour manque de professeurs.

Mais un autre changement significatif s'opère dans la vie burundaise. Le pays est en train de se transformer en un régime policier, où les libertés publiques fondamentales sont de plus en plus ouvertement bafouées. En témoignent l'arrestation très récente de journalistes, comme ceux de la RPA (Radio publique africaine, l'une des rares radios vraiment "libre" des Grands Lacs), les innombrables cas de tortures dénoncés unanimement par les ONG (Human rigths watch et Amnesty international en tête), et la désormais omniprésence des agents de la "sécurité intérieure".



Le pouvoir du CNDD, pourtant fort d'un authentique succès électoral, serait-il aux aguets ? Tout pousse à le croire, comme par exemple l'affaire du coup d'État de juin dernier, qui se solda par l'incarcération de l'ancien président de la République Domitien Ndayizeye. Dans cette affaire fumeuse – dont tout esprit sensé se doit d'imaginer que de projet de putsch il n'y eut jamais – le gouvernement réussit tout de même à impliquer nombre d'ennemis politiques, dont MM. Kadege et Mugabarabona, (Uprona et Palipehutu) mais aussi médiatiques tel Alexis Sinduhije directeur de RPA.

Plus grave encore, les exactions. Difficile de connaître réellement leur ampleur, une seule chose est sûre, les exrebelles intégrés dans l'armée nationale, comme les anciens militaires, n'ont pas laissé de côté leurs pratiques brutales, et se comportent encore avec les mêmes termes auprès des populations hostiles. Ici, le champ du mot "hostile" est très large, de toute façon l'opacité est telle que n'importe qui peut se retrouver accusé d'être un membre du FNL, la dernière faction rebelle en activité. Cette accusation aux yeux des militaires du CNDD mérite une mort sommaire, c'est au moins ce qui s'est passé pour une cinquantaine d'entre eux, (23 corps déjà identifiés) exécutés cet été au camp de Mukoni, province de Muyinga. De source sûre, les victimes étaient des paysans sans réelle activité militaire, possiblement membres du Frodebu, ou de tout autre parti d'opposition. Dès lors le mobile de leur meurtre dans le camp militaire parait pour ce qu'il est : l'instauration d'une terreur politique destinée à museler la contestation. Quoiqu'il en soit, l'action a été ordonnée par le colonel Vital Bangirinama. Malheureusement pour celui-ci, le procureur général de la cour d'appel de Ngozi, (lui-même ayant perdu un proche dans l'affaire) s'avère être perspicace et vient d'émettre un mandat d'arrêt à son encontre. On ne pariera pas sur la longévité du procureur à son poste...

C'est ici que la France apparaît. Notre pays, dont l'influence fut relativement discrète au Burundi depuis 1974 (malgré la présence de Barril en 1993 lors du putsch et de l'assassinat de Ndadaye), serait potentiellement prêt à recueillir ce M. Bangirinama, de façon à le soustraire à la justice de son pays. Certes, la France a une certaine expérience en la matière, mais en tirant le fil de ce petit "détail" on découvre, qu'il n'est pas dû au hasard. En effet, un net "rapprochement" est en cours. Il y d'abord la façade officielle : une visite de M Douste Blazy à Bujumbura, ainsi que celle de M. Nkurunziza à Paris le 11 Novembre. Il y a aussi diverses offres de prêt au début de l'année, puis de l'avis de beaucoup, un net accroissement de l'activité diplomatique de l'ambassade. Ce ne sont là que des signes, de toute façon il est bien entendu qu'un accord militaire ne sera pas ébruité, fort du passif de la France au Rwanda. Toutefois cette thèse du soutien de l'Élysée est loin d'être farfelue, essentiellement pour deux raisons : d'abord la volonté affichée de résister à l'expansion du rôle de l'Afrique du Sud en Afrique. Cet affrontement a déjà lieu en Côte d'Ivoire autour du leadership de la médiation. Au Burundi, il consiste à limiter le succès de Thabo Mbeki, instigateur du processus de paix qui s'acheva dans les élections de l'armée dernière. À Bujumbura, des "Sud'Afs" on ne voit pas que les soldats "casques bleus", mais aussi les hommes d'affaire, agents secrets et autres aventuriers de toute sorte...

Ensuite et surtout, la France pourrait, en vassalisant le régime de Nkurunziza (une proie facile), faire d'une pierre deux coups : reprendre pied aux Grands Lacs, en établissant une "tête de pont" limitrophe du sud Kivu, dont nul ne sait encore ce qu'il deviendra à courte échéance, et imposer sa force aux frontières du Rwanda de Kagamé, ennemi de toujours. Au cas où...

Dans le contexte toujours explosif des Grands lacs en 2006, l'une de plus pauvres et des plus dangereuses régions du globe, l'attrait des richesses à y piller est toujours aussi fort pour les

puissances occidentales. Le retour de la France, s'il se vérifie, dans le jeu du Kivu est au moins à envisager avec inquiétude, surtout s'il s'appuie sur un régime tyrannique comme celui qui voit le jour au Burundi. [Vincent Corsaire]

Morilla news

Nous avions évoqué dans ces colonnes [voir n°143, salve Dénis majeurs en Mali mineur] le combat des ouvriers de la mine d'or de Morilla pour que soient payées les primes de rendement prévues dans la convention collective et pour dénoncer des conditions de travail indignes. En effet, les protections sont la plupart du temps absentes alors que les mineurs sont exposés aux vapeurs de cyanure et aux poussières d'arsenic. Selon nos informations, neuf syndicalistes encore emprisonnés à la prison de Bougouni au Mali depuis plus de 15 mois, ont été libérés vendredi 24 novembre. Cependant, plus de 300 ouvriers de la Somadex, une filiale du groupe Bouygues à laquelle Morilla SA sous-traite les travaux d'extraction, demeurent arbitrairement licenciés et ce, depuis plus d'un an. De plus, il semblerait que la falsification, voire parfois l'absence de contrat de travail demeure une réalité et que les maladies professionnelles restent encore non soignées et non reconnues. [Antoine Lecanut]

Grand'messe du Développement

Organisées par la Direction générale du Développement de la Commission européenne, les Journées européennes du Développement se sont tenues à Bruxelles du 15 au 17 novembre dernier avec, pour thème principal... la Bonne gouvernance! Opportunément placé deux semaines après le Sommet Chine-Afrique qui avait rassemblé une quarantaine de Chefs d'État et de gouvernement africains, cet événement a surtout été l'occasion pour ces derniers de prôner les progrès constatés dans leur pays en matière de "gouvernance", les représentants de la société civile étant, eux, relégués dans les ateliers annexes de la seconde journée "side events" -hormis l'inévitable Aminata Traoré.

Dans leur discours de clôture, les présidents issus de la nébuleuse Françafricaine (notamment François Bozizé et Blaise Compaoré) se sont érigés en hérauts de la démocratie africaine, et excellents élèves respectueux des exigences des institutions internationales. À l'opposé, les Chefs d'État de la zone anglophone ou arrivés au pouvoir au grand dam de la Françafrique se sont montrés particulièrement critiques à l'égard des leçons de "gouvernance" imposées par la communauté des bailleurs. Ce fut le cas notamment de Ravalomanana (Madagascar), demandant avant tout le soutien à l'Agenda malgache de développement, Museveni (Ouganda), rappelant la nécessité des étapes de transition politique, Kagame (Rwanda) très critique à l'égard d'une démocratie "à l'occidentale" et Vall faisant la promotion de la transition politique et institutionnelle en cours en Mauritanie.

Quant à Louis Michel, dont les nombreuses promesses faites aux Chefs d'État ont une fâcheuse tendance à outrepasser son mandat de Commissaire européen au Développement, il a encore une fois axé son discours sur l'importance de la bonne gouvernance pour le développement des États du Sud, tout en tenant à souligner, en guise de conclusion, que "ce processus de bonne gouvernance ne devait pas être imposé de l'extérieur" et que l'UE devait se contenter "d'aider le pays à avancer dans ce processus à son rythme et selon ses priorités"... À quand un fonds mondial de lutte contre l'hypocrisie ? [GO]



ILS ONT DIT ...

Côte d'Ivoire

« (La France propose quand même les pleins pouvoirs pour le Premier ministre. Les fidèles du président Gbagbo considèrent qu'il s'agit désormais d'une mise sous tutelle politique après une mise sous tutelle militaire du pays. [...])

 D'abord, ce n'est pas la France qui propose. [...] la base de ce projet de résolution, ce sont les recommandations de la CEDEAO et de l'Union africaine.

(Justement, confirmez-vous ce que l'Agence France Presse a annoncé ce matin, c'est-à-dire qu'il y a bien un texte, un projet défendu par la France qui circule en ce moment et qui affirme notamment que le Premier ministre, Charles Konan Banny, aura le pouvoir de nommer un nouveau chef d'État-major, c'est-à-dire aura autorité sur les forces de défense et de sécurité ivoiriennes, ce que l'Union africaine n'a pas osé recommander ?)

- [...] Encore une fois, il y a différents projets. Je ne sais pas s'il y a un projet spécifiquement français. »

(Porte-parole du Quai d'Orsay, Point de presse du 24/11).

[Il fait plaisir de constater que le sens de l'humour est une qualité qui ne se perd pas au ministère des Affaires étrangères, et on espère que les journalistes présents n'auront pas trop eu l'impression d'avoir été pris pour des imbéciles. Quelques mois plus tôt, Francis Blondet, ambassadeur de France au Burkina, présentait l'action de la France à l'égard de la Côte d'Ivoire de manière un peu plus conforme à la réalité : "En général, c'est la France qui prépare les textes de résolutions, les fait circuler, et use de son influence quand il faut les amender. C'est vraiment un gros travail d'arrière-salle qui est mené à ce niveau." (Le Pays, 13/07) On comprend d'autant moins les petites cachotteries du Quai d'Orsay que, non seulement Associated Press et l'AFP révélaient le jour même l'existence et la teneur du projet français de résolution soumis à discussion, mais en plus Chirac et Girardin préparaient le terrain haut et fort et en toute franchise depuis quelques temps déjà...

Depuis plusieurs mois, le débat était agité entre le pouvoir français et le pouvoir ivoirien concernant le Groupe international de travail (GIT), proposé par l'UA et avalisé par la résolution 1633 de l'ONU ; concernant surtout ses compétences et son degré de prééminence sur les pouvoirs présidentiels définis par la Constitution ivoirienne. À l'approche de la fin de la période de transition, les élections n'ayant toujours pas eu lieu faute de désarmement et de recensement du corps électoral, plusieurs voix se sont faites entendre pour un basculement des pouvoirs présidentiels vers le Premier ministre (choisi à l'initiative de Chirac lors du dernier sommet Afrique-France), et une mise entre parenthèse de la Constitution ivoirienne. La proposition est émise une première fois par Omar Bongo le 31 août, à la sortie d'un entretien à l'Élysée, puis par le GIT lors de sa dernière cession le 8 septembre, à l'initiative de notre ministre déléguée à la Coopération Brigitte Girardin. La légitimité de cette dernière instance paraît toutefois insuffisante pour entraîner une validation immédiate par le Conseil de Sécurité. La Chine et la Russie exigent une nouvelle consultation de la Cédéao et de l'UA. Chirac profite du sommet de la Francophonie à Bucarest fin septembre pour monter lui-même au créneau : "Je considère que M. Konan Banny est un homme de sagesse, qui n'est pas impliqué dans la défense d'intérêts particuliers en Côte d'Ivoire, qui incarne donc autant que faire se peut l'intérêt général. Je serais donc, pour ma part, tout à fait favorable à ce qu'une disposition constitutionnelle lui permette d'avoir les pouvoirs les plus larges possibles." (Yahoo CI, 03/10). La réunion de l'UA est également préparée à cette occasion en petit comité françafricain (ATT, Compaoré, Gnassingbé, Vieira, Wade, Yayi) à l'initiative d'Omar Bongo et Sassou Nguesso, lequel rencontre par ailleurs Guillaume Soro en marge du sommet (Jeune Afrique 01/10). Le 6 octobre, la Cédéao n'émet que des recommandations théoriquement confidentielles à destination de l'UA, mais d'où il ressort rapidement qu'elles demandent une reconduction du mandat de Gbagbo avec accroissement des pouvoirs du premier ministre. Quelques jours plus tard, Sassou Nguesso annonce, à l'issue d'un entretien avec Chirac, des "mesures sérieuses" de l'UA qui ne s'est pas encore réunie. Commentant la résolution de l'UA, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Mattéi, déclare ensuite accueillir "avec intérêt l'appel à un renforcement important des pouvoirs du premier ministre qui pourra décider par ordonnances ou par décretslois et qui aura l'autorité nécessaire sur les forces de défense et de sécurité". Sassou Nguesso, à qui Chirac a réitéré "toute sa confiance" au sommet de Bucarest, est par ailleurs désigné "médiateur" remplacement du Sud Africain Thabo Mbeki, jugé trop proche des autorités ivoiriennes par Paris, et les Forces Nouvelles. Tout semblait se dérouler conformément au vœux de l'exécutif français, au point que Jean-Pierre Tuquoi pouvait annoncer dans Le Monde du 25/10 : "Même s'il subit quelques retouches avant son adoption (au plus tard le 31 octobre date de la fin d'application de la résolution précédente), le texte français ne devrait pas être bouleversé par les autres membres du Conseil de Sécurité." Paris, qui occupe par l'histoire une position centrale dans le dossier ivoirien, a fait en sorte, en effet, que le document s'inscrive dans le droit fil des "recommandations" adressées ces dernières semaines à l'ONU par les pays africains. Le projet de résolution a le mérite d'être clair. Le 26 octobre, l'ambassadeur de France aux Nations Unies se disait encouragé par « l'énorme soutien » à la résolution française (AP, 26/10). Le 31 au soir, la résolution n'était pourtant pas adoptée, plusieurs pays (Chine, USA, Russie, Tanzanie) menaçant de s'abstenir au motif que la suspension par l'ONU d'une constitution nationale établirait un précédent dangereux. Le lendemain, la France obtenait finalement un vote à l'unanimité sur un texte plus ambigu. Depuis, Ggagbo a déclaré que les dispositions qui entraient en contradiction avec la Constitution ne seraient pas appliquées, tandis que Brigitte Girardin commentait : « La Constitution ivoirienne ni aucune autre disposition juridique ne peuvent plus être opposées [au premier ministre] pour lui contester ses pouvoirs. » (Le Parisien, 03/11) Retour à la case départ ? - Victor Sègre]

« [La présence militaire française] devient dangereuse pour la France et néfaste pour la Côte d'Ivoire. [...] Bientôt, nous serons accusés de colonialisme. [...] Notre interposition a, au début, évité la guerre civile. Aujourd'hui, elle consolide en la pérennisant une sécession à laquelle nous voulons aider à mettre fin »

(**Pierre MESSMER**, ancien Premier ministre et ex-gouverneur de la Côte d'Ivoire à l'époque coloniale (1954-1956), lettre au président Jacques Chirac appelant à un retrait militaire des troupes françaises de Côte d'Ivoire, citée par l'AFP, le 03/11).

[Le « bientôt, nous serons accusés de colonialisme », révèle un rare talent pour la prémonition de la part de celui qui fut responsable de tant de carnages et de trafics néocoloniaux, en particulier au Cameroun. En 1994 déjà, Messmer avait jugé l'opération Turquoise au Rwanda « mal fondée, inefficace et dangereuse », jugeant sans doute, comme aujourd'hui pour la Côte d'Ivoire, que les coût politiques et économiques des interventions françaises pourraient l'emporter sur les gains escomptés. Une chose est certaine en tout cas: si des "forces impartiales" sont sans doute nécessaires en Côte d'Ivoire pour permettre à la société civile d'imposer une logique de paix, il faut qu'elles soient un peu plus impartiales que ne peut l'être une France qui cherche avant tout à préserver par tous les moyens les situations de monopole ou de quasimonopole que ses entreprises conservent encore dans plusieurs secteurs de ce pays. À plus forte raison quand ce pays a été si longtemps la vitrine du pré-carré françafricain, et a, à ce titre, une valeur exemplaire. — VS]

Chinafrique

« La politique chinoise en Afrique pourrait contribuer à maintenir des types de gouvernance politique et économique qui sont au cœur des entraves à la croissance économique du continent africain. »

(**Pierre-Antoine BRAUD**, chercheur à l'Institut d'études de sécurité, affilié à l'Union européenne, www.iss-eu.org/new/analysis/analy124.pdf, cité par *Le Monde*, *48 pays africains réunis à Pékin*, le 04/11).

[Cette étude, consultable sur le site du Haut Conseil pour la Coopération Internationale (hcci.gouv.fr) rattaché au premier ministre, La Chine en Afrique : anatomie d'une nouvelle stratégie chinoise, se livre à une critique en règle de l'intrusion économique de la Chine en Afrique. L'inconvénient est que les processus qui y sont vigoureusement dénoncés, pillage des matières premières, soutien à des régimes despotiques, croissance due à l'intensification du pillage, sans profit pour les populations, existent depuis très longtemps sans jamais avoir fait l'objet, dans les instances officielles, d'une description aussi critique. Bien au contraire, durant toutes ces années ces institutions ont obstinément entretenu le public du mythe de l'"aide". Cette nouvelle sollicitude à l'égard de l'Afrique exprime donc plutôt l'inquiétude des prédateurs concurrencés sur leur terrain, en passe d'être spoliés de leurs avantages traditionnels, qu'ils ont toujours niés. Quant aux Africains, ils feront leurs choix, qui ne peuvent guère être plus mauvais, vu les résultats, que ceux qu'on leur a imposés jusqu'à présent. - OT]

Affaires

« Il me semble que la corruption que l'on a connue dans les années 1980-1990, fondée sur la mise en place d'un système – je pense à Urba et aux marchés de la région Ile-de-France – appartient au passé. Désormais, ce sont surtout des dérives individuelles qui ont succédé à ces pratiques. J'ai au moins une raison d'être optimiste : si j'en crois les dernières statistiques de Transparency Agency [sic], la France est passée du 27^{ème} au 18^{ème} rang des nations les moins corrompues de la planète... »

(**Jean-Claude Marin**, procureur de Paris, L'Express, *Le parquet n'étouffe pas les affaires*, le 10/11).

[Le système "abracadabrantesque" évidemment pas disparu, mais certains juges et journalistes font remarquer que le parquet fait traîner les instructions préliminaires et n'ouvrent pas d'informations judiciaires sur les sujets sensibles. L'affirmation n'étonnera donc pas trop de la part d'un procureur très dévoué au pouvoir politique. Dernière illustration en date, Jean-Claude Marin vient de rappeler à l'ordre les juges qui enquêtent sur l'affaire Clearstream, exigeant la convocation de D. de Villepin en qualité de témoin (et donc pas de mis en examen ou de témoin assisté), la convocation de Rondot en qualité de témoin assisté (sans aucune autre logique judiciaire, puisqu'il n'est que l'exécutant de Villepin, que de lui permettre d'accéder au dossier) et, cerise sur le gâteau, la mise en examen du journaliste Denis Robert, par qui le scandale est arrivé, pour recel d'abus de confiance pour avoir détenu et utilisé des documents bancaires détournés. Les deux juges, d'Huy et Pons, en charge de l'affaire l'ont fort heureusement envoyé balader. Enfin concernant la référence au classement de "Transparency Agency" (en fait "Transparency International sans doute"), rappelons les enquêtes utiles - de cette ONG ne mesurent par la corruption en fonction de critères objectifs, mais le sentiment de corruption ressenti par les populations. Si Jean-Claude Marin a été sondé, il aura certainement contribué à faire remonter la France dans le classement puisqu'il analysait deux jours plus tôt dans 20 minutes au sujet du refus de lever le secret défense dans l'affaire des frégates : "Depuis quelques années, les levées du secret-défense sont plus nombreuses. Lorsqu'il n'est pas levé, je pense et j'espère que ce n'est pas fondé sur le souci de protéger une action réprimée par la loi mais bien le reflet de la défense des intérêts supérieurs de l'État." Les deux ne sont hélas pas incompatibles, mais l'espoir fait vivre... - VS1

A FLEUR DE PRESSE

Françafrique

RFI, Vers une normalisation des relations UE-Togo (Anne-Marie MOURADIAN), 16/11: « L'aide quinquennale allouée au Togo par l'Europe dans le cadre du 9ème FED s'élevait, à l'origine, à 104 millions d'euros mais elle a été amputée d'un certain pourcentage par an en raison des sanctions mises en place en 1993. Le Togo ne touchera donc plus, en principe, que 20 % des 104 millions initiaux auxquels il n'est toutefois pas exclu que l'Europe apporte une rallonge. C'est une bonne nouvelle pour le Togo même s'il ne s'agit pas encore d'une normalisation ni d'une reprise totale de la coopération européenne suspendue depuis 1993. Suite aux 22 engagements démocratiques pris par Lomé en 2004, l'Union européenne avait décidé qu'elle notifierait le 9ème FED, autrement dit qu'elle prendrait la décision de principe d'une reprise de son aide dès que Togo aurait fixé la date d'élections législatives. Il était prévu, en revanche, que les fonds européens ne seraient concrètement débloqués qu'après la tenue de ces élections. Cette semaine, le Conseil des ministres de l'UE a décidé de ne pas attendre le scrutin de juin 2007 pour débloquer l'argent, une des raisons étant que le 9^{ème} FED expire l'an prochain et n'aurait pas pu financer de projets après juillet 2007. Par ailleurs, l'Europe veut encourager le Togo en dégageant rapidement de l'argent pour appuyer le processus électoral. »

[Quel meilleur moyen pour ramener un putschiste sur la voie de la démocratie que de lui décaisser des fonds sur la base d'une simple promesse d'élections démocratiques? Des 22 engagements exigés par l'UE, la tenue effective d'élections pluralistes et transparentes était évidemment la plus importante, mais signifierait à coup sur un nouveau désaveux pour un régime honni par la population. La décision de l'UE est

effectivement un encouragement pour ce dernier, mais sans doute davantage un encouragement à se maintenir au pouvoir, moyennant une façade plus ou moins convaincante d'union nationale. On peut douter qu'il s'agisse d'une « bonne nouvelle pour le Togo », mais c'est assurément une bonne nouvelle pour les finances du clan Eyadema. – VS]

Libération, Pas de mandat d'arrêt contre les mercenaires qui ont bombardé la force Licorne (Thomas HOFNUNG), 08/11: « Veuton enterrer l'enquête sur les exécutants du bombardement par un avion de l'armée ivoirienne d'un campement français à Bouaké qui, le 6 novembre 2004, avait fait 9 morts parmi les soldats de l'opération Licorne en Côte-d'Ivoire ? Deux ans après le drame, Me Jean Balan, l'avocat des familles, ne cache pas son inquiétude, alors que le parquet du tribunal aux armées de Paris (TAP) s'oppose aux demandes d'arrestation de deux mercenaires biélorusses et du négociant d'armes français Robert Montoya. "J'ai peur qu'on veuille faire passer le dossier à la trappe", a-t-il déclaré, lundi soir. En février 2006, juste avant de quitter ses fonctions, l'ancienne juge aux armées Brigitte Raynaud avait formulé trois mandats d'arrêt dans cette affaire. Mais, début septembre, le procureur Jacques Baillet a refusé, comme l'a révélé lundi le Figaro, de les délivrer. Selon lui, l'identité des pilotes ne serait pas établie. Pourtant, la DGSE ellemême, comme l'a indiqué Libération (3 juillet 2006), a cité les noms des deux pilotes biélorusses, Yuri Sushkin et Barys Smahin. "Ils bénéficient de la présomption d'innocence, mais pourquoi s'interdire de les entendre ? s'interroge Me Balan. En réalité, les autorités françaises n'ont pas envie qu'on sache qui a donné l'ordre et pourquoi de bombarder Licorne à Bouaké." Alors que l'enquête reprise par la juge Florence Michon paraît au point mort, certaines familles de soldats tués commencent à exprimer ouvertement leurs doutes quant à la volonté du gouvernement de faire la lumière sur le bombardement de Bouaké. »

SURVIE

[La mort des soldats français avait, rappelons-le, servi de justification à la destruction de l'aviation ivoirienne, alors que cette dernière était engagée depuis trois jours dans une opération militaire de reconquête du Nord du pays, qui avait initialement laissé de marbre la France et l'ONU. Des représailles s'en étaient suivies de la part des jeunes patriotes à l'encontre de la communauté française d'Abidjan (sans mort d'homme, mais avec trois viols recensés). L'armée française, "égarée" près du palais présidentiel, selon l'explication officielle, avait alors tiré à balles réelles sur la foule venue s'interposer, faisant une soixantaine de morts et plus de mille blessés.

En juillet dernier, notre ministre de la défense, Mme Alliot Marie, prétendait encore que les noms des mercenaires bielorusses responsables des bombardements sur les soldats français n'étaient pas connus et qu'ils n'avaient pu être ni arrêtés ni interrogés faute de preuves pour fonder un mandat d'arrêt international. On sait pourtant, d'après les notes déclassifiées de la DGSE, que l'armée française avait suivi de A à Z l'arrivée et l'installation de ces mercenaires et qu'elle disposait donc peut-être de ces informations avant même le début des opérations militaires. Quinze autres mercenaires avaient même été interceptés le 6 novembre, arrêtés quatre jours et auditionné par le COS, mais, toujours selon Mme Alliot Marie, cette audition n'avait pas porté "au fond" en l'absence de procédure judiciaire. Sans doute n'avaient-ils discuté que de la météo...

Enfin dix jours après les bombardements, huit Bielorusses étaient arrêtés au Togo, placés en garde à vue, tenus à la disposition de la France... et finalement relâchés sans suite à la demande expresse de cette dernière! On ne s'étonnera donc pas trop de la volonté du parquet du Tribunal aux armées de classer l'affaire. Outre l'identité des commanditaires des bombardements sur les soldats français, c'est le rôle de Robert Montoya qui aurait pu être mis en lumière. Ce dernier, qui a fourni avions et mercenaires à Gbagbo et qui lui sert de conseiller, aurait bénéficié, selon la Lettre du Continent du 31/08, de la promesse de l'Élysée de ne pas être inquiété par la justice en échange de son silence. Montoya fait partie de ces anciens super-gendarmes de l'Élysée reconvertis dans les sociétés militaires ou de sécurité privées, et dans le "conseil" aux dictateurs africains. Généralement présentés comme des "électrons libres" par la presse, on sait que leur indépendance est relative, et qu'ils sont fort utiles pour effectuer des tâches de soustraitance officieuse pour le compte de la cellule africaine de l'Élysée, comme ce fut le cas pour Paul Barril au côté des génocidaires au Rwanda. Certaines des activités antérieures de Montova, comme la surveillance de plusieurs centaines d'opposants togolais au régime d'Evadéma, relevaient vraisemblablement de cette logique. Dans le cas ivoirien, il serait donc extrêmement instructif de savoir de quel degré d'autonomie bénéficie Montoya, et de quelle nature sont ses protections

Billets d'Afrique et d'ailleurs ... Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines Anciens numéros disponibles sur http://www.survie-france.org Abonnez-vous: ☐ Étranger : 25 € ☐ France : 20 € ☐ Soutien : à partir de 24 € (chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie) NOM:..... Prénom: Adresse: Code postal:Ville:..... Abonnez un(e) ami(e): ☐ France: 20 € ☐ Étranger : 25 € ☐ Soutien Prénom: Code postal:Ville:.... ☐ Je souhaite recevoir une plaquette de présentation de l'association Survie.

(à envoyer à SURVIE 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris)

parisiennes, sans lesquelles le rôle qu'il a joué paraît difficilement envisageable. Cela pourrait éclairer d'un jour intéressant la crise franco-ivoirienne. – VS]

AFP, Un séminaire sur le **Soudan** à Paris indigne Urgence Darfour et SOS Racisme, 24/11 : « Un séminaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) intitulé *Le Soudan, un marché* à *découvrir*, prévu le 29 novembre, a provoqué l'indignation d'Urgence Darfour et de SOS Racisme qui en demandent l'annulation.

Ce séminaire est inscrit "alors que dans le monde entier s'élèvent enfin des voix pour dénoncer le génocide en cours au Darfour avec la complicité active du gouvernement soudanais", déclarent les deux associations dans une lettre au président de la CCIP, également signée de François Zimeray, député honoraire au Parlement européen.

"C'est peu dire que cette manifestation est choquante. En effet, il y plus que de l'indécence à ce qu'un établissement public français vante un pays où se déroule le premier génocide du 21^{ème} siècle", soulignent-ils, demandant de "déprogrammer cette manifestation au moins jusqu'à ce que le gouvernement soudanais accepte l'intervention effective des casques bleus". »

[Ce genre de manifestation, alors que la litanie de crimes contre l'humanité au Soudan est incessante, n'est pas la première du genre de la part d'instituts public : Ubifrance n'a pas été de reste (cf. Billets n°129). Espérons que les expressions d'indignation seront désormais plus courantes dans de tels cas. – PC]

Pole Institute, Regain d'insécurité à Goma et ailleurs (Onesphore Sematumba), 24/11 : « Depuis la proclamation des résultats provisoires du second tour de la présidentielle, la République Démocratique du Congo ressemble plus que jamais à un bateau ivre, qui vogue à la merci des vents.

À Kinshasa, la capitale qui a de nouveau adoubé le candidat Jean-Pierre Bemba, confirmant son hostilité au candidat et Président sortant Joseph Kabila, l'ambiance est électrique et les événements du 21 novembre 2006 ont prouvé à quel point il sera très difficile pour l'actuel locataire du Palais de la Nation de gouverner. Ce jour-là, en effet, la séance de travail de la Cour Suprême de Justice qui devait justement plancher sur les revendications du candidat Jean Pierre Bemba, s'est terminée dans un chaos total.

Malgré la présence de toutes les forces armées nationales et étrangères sur les lieux (Police nationale congolaise, EUFOR, EUPOL, MONUC), une poignée de manifestants (deux cents, selon des sources concordantes) est parvenue à incendier partiellement le lieu emblématique et à le piller, mettant ainsi à nu la vulnérabilité de tout le système sécuritaire que la Communauté internationale tente depuis plus de trois ans de mettre en place et d'accompagner. Ce n'est que grâce à l'intervention (tardive) de la MONUC que le feu a été maîtrisé, les sapeurs-pompiers congolais ayant été à court... d'eau! [...] Sachant que le processus de sortie de crise en RDC a été porté à bout de bras par la Communauté internationale qui a tout organisé, de la formule 1+4 aux élections "libres, démocratiques et transparentes", qu'adviendra-t-il lorsque ladite Communauté déposera le pays et ses dirigeants à terre, avec le ouf de soulagement qu'on imagine ? Autrement dit, la RDC pourra-t-elle survivre au départ de tous ses parrains ? Cette question, tout le monde devrait se la poser, dans la mesure où la classe politique au sommet s'évertue à briller par son manque manifeste de maturité et le refus de jouer le jeu démocratique.

En province, le contexte n'est guère plus reluisant. En Ituri, des fosses communes viennent d'être découvertes dans un camp des Forces armées de la RDC. Au fond de ces fosses, une

SURVIE

trentaine de corps ayant appartenu à des déplacés internes ayant fui les combats entre l'armée nationale et les milices locales, et qui auraient été purement et simplement massacrés par ceux auprès de qui ils cherchaient refuge. Là aussi, sans le concours de la MONUC, cet acte ignoble aurait été classé sans suite et les morts rangés parmi les disparus dont notre Histoire regorge : ceux qu'on ne pleure pas ! Les jeunes institutions qui vont bientôt se mettre en place (enfin !), notamment les Assemblées provinciales, pourront-elles lever le voile sur les coins les moins brillants de notre histoire récente pour une réconciliation véritable, préalable à la solidarité sans laquelle la bataille du développement serait perdue d'avance ?

À Goma, l'insécurité a repris de plus belle. [...] La nomination d'un nouveau commandant de la 8ème Région militaire tombe donc à point nommé. Le Général de brigade Ngizo vient combler le vide laissé par le Général Amissi, promu il y a quelques mois Chef d'Etat Major des Forces terrestres. Ancien de l'Armée nationale du Congo (ANC), l'ancienne branche armée de la rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) qui avait ses guartiers à Goma, le nouveau Commandant [...] devra faire face aux groupes armés étrangers qui écument certaines parties de son entité, notamment les FDLR et Interahamwe Rwandais. Il lui faudra aussi résoudre l'épineuse question de la présence des troupes fidèles au Général déchu Laurent Nkunda, qui contrôle d'importants espaces dans les territoires de Rutshuru et de Masisi. Encore faut-il que les nouvelles institutions politiques dotent le pays d'une armée nationale véritablement républicaine. Les efforts de la Communauté internationale (encore elle !) n'ont pas abouti, c'est le moins qu'on puisse dire. Le processus dit de "brassage" des forces naguère belligérantes, a accouché de quelques brigades politiquement mélangées, chacune pouvant se reconnaître par la couleur de son brassard, sans plus. Comment former une véritable armée lorsque les différents belligérants et les milices ont promu des généraux et autres officiers cooptés au sein des FARDC sans aucune formation militaire de base? Comment passer des armées personnelles à la solde des individus à une Armée au service du pays et de ses habitants ? L'avenir de la RDC dépendra de la réponse que l'on aura donnée à ces interrogations au moment où la Communauté internationale mettra le "fardeau RDC" à terre. »



▲ [Cet article renvoie à la salve RDC – Le bateau ivre, p. 5]

Survie publie une nouvelle brochure pédagogique :

La France coloniale, d'hier et d'aujourd'hui

format 15x21, 68 pages, $3 \in +1,30 \in de$ port à Survie

Quel lien entre la colonisation française et la politique néo-coloniale de la France en Afrique depuis 1960 ?

En février 2005, les députés français votaient une loi qui, dans son article 4, reconnaissait « le rôle positif de la présence française outremer, notamment en Afrique du Nord ».

La volonté d'instaurer une telle version officielle de l'Histoire de la France montre que, plus de 40 ans après les indépendances, la colonisation (qui a consisté à imposer la domination française, souvent par la violence) n'a toujours pas été officiellement remise en cause.

À regarder de plus près les rapports que la France entretient encore aujourd'hui avec ses anciennes colonies, nous pouvons constater qu'eux non plus n'ont pas beaucoup évolué depuis les prétendues « indépendances ». La France y perpétue une stratégique de domination au nom de la défense de ses propres intérêts.

La filiation entre la politique de la France en Afrique depuis 1960 et la colonisation qui l'a précédée est une évidence, que cette brochure documente.

Chinafrique

Libération, *Premier tapis rouge pour la Chinafrique* (Pierre HASKI), 03/11 : « Mais tout n'est pas si rose. D'abord, parce que la Chine a commencé par nouer des liens étroits avec certains des régimes les plus controversés du continent tels le Soudan et le Zimbabwe, dont les présidents seront présents au sommet de Pékin alors qu'ils ne sont guère accueillis ailleurs. »

[Qu'ils savent se montrer courageux, nos journalistes tricolores! Aucun mot n'aura été trop dur à l'occasion du premier sommet Chine-Afrique: politique irresponsable en matière d'endettement, pillage des matières premières, soutien aux régimes criminels, autoritaires et corrompus, etc. Ils ont raison, bien sûr, de dénoncer ce nouvel impérialisme. Mais on aimerait tellement qu'ils gardent un peu de leur verve pour les sommets France-Afrique ou les réunions de la Banque Mondiale et du FMI. Quant aux "régimes controversés" (dont la liste proposée est étonnamment courte!), chacun sait que la France n'a aucun intérêt économique au Soudan et qu'elle n'a jamais fricoté – parole de Pasqua! – avec le régime raciste d'Al Béchir, qui a d'ailleurs demandé son adhésion à la francophonie. Quant à Mugabe, c'est bien simple, il n'a jamais mis les pieds à un sommet France-Afrique à l'invitation d'un président français, et ceux qui l'ont vu ont rêvé... – VS]

CD *Décolonisons* (*Africa wants to be free 2*)
Une compilation de soutien à l'association Survie



Survie a produit en 2003 une compilation de soutien intitulée « Africa wants to be free! », qui dénonçait la dictature et le néocolonialisme. Afin cette fois-ci de mettre en évidence la filiation entre le néocolonialisme et les pratiques d'antan et de dénoncer la persistance d'imaginaires coloniaux au sein de la société française (débat sur le « rôle positif de la colonisation », discriminations envers les Français « issus de l'immigration ») . Avec : Didier Awadi, Bernard Lavilliers avec Tiken Jah Fakoly, Kwal avec Adama Yalomba, Axiom, Kajeem, Desert Rebel, Tata Pound, Apkass et Hamé, Jahwise, Ministère des Affaires Populaires, Lassy King Massassy, Duval MC, Meltin et Sofaa, Papa Poué et Nasree, Synaps, Komandant SIMI OL, Casey.

Sortie en février 2007, disponible sur commande à Survie dès novembre 2006 : 12 € + 1,30 € de port à Survie.

Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Comité de rédaction : Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu

Mandjou Sory, Victor Sègre, Odile Tobner.

Ont aussi participé: Emmanuel Cattier, Vincent Corsaire, Antoine

Lecanut, Guillaume Olivier.

Abonnements : Antonin Wattenberg. **Coordination :** Olivier Thimonier.

Association Survie, 210 rue Saint-Martin, F75003 – Paris – Commission paritaire n° 0211G87632 – Dépôt légal : décembre 2006 – ISSN 1155-1666 – Imprimé par nos soins –

Abonnement : 20€ (Étranger : 25€ ; Faible revenu : 16€) –

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25 – Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20 – http://www.survie-france.org – contact@survie-france.org